

«BriefAdresse»

**A l'attention des président-e-s et
membres des commissions d'entre-
prises ou des délégations du personnel**

Pour information aux directions des entre-
prises actives dans la sécurité privée

Zurich, 8 mai 2026

Cours CoPa pour le personnel soumis à la CCT et programme Movendo

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la Commission paritaire de la sécurité privée (CoPa) propose un cours sur la convention collective de travail de la sécurité et¹ sur **les droits et devoirs des représentants du personnel au sein d'une entreprise de sécurité. Les cours sont organisés en collaboration avec Unia et le Seco.**

Le cours CoPa I aura lieu:

Date: Mercredi 17 juin 2026

Lieu: Secrétariat central Unia, Weltpoststrasse 20, Berne

Salle: A au 1er étage

Heure: de 9h30 à 16h30

Contenu: Droits, devoirs et rôle des représentant-e-s du personnel
CCT de la branche de la sécurité : Introduction

Information: La traduction simultanée du cours est prévue. Le repas est offert par la CoPa.

Le cours de base est destiné prioritairement aux personnes débutant dans la fonction de délégué-e-s du personnel mais est désormais ouvert, en fonction des places disponibles, à toute-s salarié-e-s intéressé par la CCT et la fonction de représentation des salarié-e-s. **Notez que ce cours n'est pas destiné à la direction de l'entreprise, aux responsables des ressources humaines ou au personnel non soumis à la CCT.** Le programme détaillé vous sera communiqué avec la confirmation d'inscription au cours.

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 3 juin 2026.**



¹ En vertu de l'article 28 de la CCT pour la branche de la sécurité privée, le fait de désigner une commission d'entreprise est une exigence conventionnelle pour les entreprises comptant plus de 50 employé-e-s. Les entreprises de moins de 50 collaborateurs peuvent, en lieu et place d'une commission, élire un ou une délégué-e du personnel. **Ce représentant est un représentant-e-s des salarié-e-s et non de la direction de l'entreprise. Il ne peut pas être rattaché aux ressources humaines de la société.**

Adresses des membres des commissions du personnel ou des délégations du personnel

Ce courrier est adressé aux membres des commissions d'entreprises dont les noms nous sont connus ; nous disposons en effet des coordonnées de la plupart des commissions d'entreprises ou des délégué-e-s du personnel, mais pas de toutes. Nous nous efforçons d'actualiser nos données en continu, c'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir **transmettre l'information à vos nouveaux collègues membres des représentations du personnel.**

Nous vous saurions gré de nous communiquer **les noms et coordonnées des représentants du personnel siégeant nouvellement au sein de la commission, voire de nouvelles commissions d'entreprise**, au moyen du formulaire en annexe. Nous vous en remercions par avance.

Remboursement des frais de cours par bon

La CoPa dispose d'un fonds pour la formation (art. 6 CCT), alimenté par les contributions professionnelles des employé-e-s et des employeurs, ce qui lui permet de faire bénéficier les membres des commissions d'entreprises ou les représentant-e-s du personnel de formations gratuites.

Afin que les frais de cours puissent être remboursés, le participant reçoit un bon à cet effet à la fin du cours. Après l'avoir signé, le participant transmet ce bon à son employeur. Ce dernier complète le bon avec ses coordonnées bancaires, le signe et l'envoie à la CoPa Sécurité. Les frais de cours et une perte de gain sont dans tous les cas pris en charge. Le remboursement ne peut être effectué que si le bon a été entièrement rempli et dûment signé par l'employé et l'employeur et envoyé à la CoPa Sécurité. **Les frais de déplacement engagés sont remboursés sur la base des tarifs des transports publics (CFF, 2e classe).**

Cours Movendo

Si vous avez déjà fréquenté les deux cours donnés par la CoPa (I et II) les années précédentes, vous avez la possibilité de suivre des cours plus avancés donnés par Movendo, l'institut de formation des syndicats. Le programme peut être téléchargé sous www.movendo.ch. Tous les cours Movendo sont ouverts aux représentations du personnel et la CoPa les finance à raison de 2 cours d'un jour ou un cours de 2 jours par année. **Lors de l'inscription, il est nécessaire de préciser que le cours sera financé par la commission paritaire sécurité et d'envoyer une copie au secrétariat de la CoPa à Berne.**

Les membres d'Unia ont la possibilité de suivre plus de deux cours Movendo dans l'année, mais ils doivent pour cela prendre contact au préalable avec leur secrétariat régional, puisque les cours supplémentaires ne sont pas financés par le fonds paritaire mais par Unia.

En nous réjouissant de collaborer avec vous et de recevoir vos inscriptions, nous restons à votre disposition et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Igor Zoric
Co-Président de la CoPa, représentant du syndicat Unia

Annexes: Bulletin d'inscription
Bulletin d'annonce des nouveaux membres des commissions d'entreprise